FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT : FORAM 80WG

RISQUES SPECIFIQUES : **IRRITANT**

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Foram 80 WG

Fournisseur : EDIALUX-FORMULEX S.A. Tél. : 0032 (0)3 886 22 11
Rijksweg 28 Fax : 0032 (0)3 886 24 60
B-2880 Bornem
N° agréation : 91161B

Agréation : UCB S.A. – B 1050 Bruxelles

Utilisation : Foram 80 WG est un fongicide à action préventive pour lutte contre de nombreuses maladies dues à des champignons de fruit, légumes et plantes d'ornement. Foram 80 WG a une excellente action contre la moniliose en pêche, la gale en pomme et en poire, la moniliose en cerises et prunes et le botrytis ou la pourriture grise en fraise, groseille, légumes et plantes d'ornement. Foram 80 WG est aussi requis pour le traitement contre les moisissures du sol.

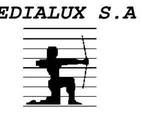
Dose:
Cultures fruitières
- pommiers et poiriers: contre la tavelure (Venturia) et la moniliose (Monilinia) 25 g/10 litres d'eau.
- groseilliers, mûres et framboises: contre la pourriture grise (Botrytis) 25 g/10 litres d'eau.
- pêchers: contre la cloque (Taphrina deformans) 25 g/10 litres d'eau.
- cerisiers et pruniers: contre la moniliose 25 g/10 litres d'eau.
- fraisiers: contre la pourriture grise (Botrytis) et la maladie des taches pourpres (Diplocarpon earlianum) 25 g/10 litres d'eau.

Cultures maraîchères
- laitues, endives (scaroles vertes et frisées), tomates, concombres et autres cucurbitacées de plein champ et sous verre: contre la pourriture grise (Botrytis) 20-25 g/10 litres d'eau.
- asperges: contre la fusariose des racines de l'asperge (Fusarium) tremper les griffes pendant 10 minutes dans une suspension à 200 g/10 litres d'eau.

Cultures ornementales
- en culture florale et sur plantes annuelles et vivaces (pivoines): contre la pourriture grise (Botrytis) 25-40 g/10 litres d'eau.
- traitement du sol: contre les champignons et les moisissures qui attaquent les plantules 120 g/10 m² à appliquer avec beaucoup d'eau (5-10 litres/10 m²).

Conseil d'application :
Traitement préventif ou dès l'apparition de la maladie.

Mode d'application: selon la culture immerger, arroser ou appliquer avec un pulvérisateur à basse pression.
Remarque: pour un mode d'emploi complet voir notice.



.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES ELEMENTS

Préparation à base :

1. Substance : 80 % Thiram
   CAS : 137.26.8
   EINECS : 205.286.2
   R 20/22-3637-40-43
   Xn
2. Éléments inertes : qs 100 %

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Hyper sensibilisation de la peau.
L'effet toxique est renforcé par l'alcool.
Toxique pour les organismes aquatiques.

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : amener la victime à l'air frais. Si elle ne se rétabli pas rapidement, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés et laver à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
En cas d'ingestion : faire vomir. (les doigts dans la gorge)

5. MESURES EN CAS D'INCENDIE

Méthode d'extinction requis : Mousse, brumisation d'eau, CO2, produits chimiques secs. En cas de proximité du feu, pulvériser à l'eau.
Risques d'explosion : la combustion provoque de vapeurs toxiques et irritantes (NO_x, SO_x).

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTIELLE DE LA PREPARATION

Mesures personnelles :

- éviter toute personne non essentielle dans la zone
- prévenir tout le monde des risques de toxicité

Mesures de protection de l'environnement :

- empêcher tout contamination du sol et de l'eau de surface
- empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts les caniveaux et rivières

Méthodes de stockage et de nettoyage :

- ne pas ré emballer
- absorber sur un support inerte (sable, terre , ou autre matière limitant l'épandage)
- récupérer dans un récipient étiqueté, fermé, afin de procéder en sécurité à une élimination ultérieure
- les produits souillés ne doivent pas être stockés avec les bidons non-souillés

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

- ouvrir et traiter avec précaution
- éviter tour contact avec la peau, les yeux et les muove uses
- travailler dans une zone bien ventilée
- éviter la formation de poussière
- éviter d'inhaler le produit

Stockage :

- éloigner les boissons et les aliments ainsi que les aliments pour les animaux
- protéger des acides et des substances libérant de l'acide
- dans un local sec

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION

Exposition : TLV-TWA : 1 mg/m³ (ACGIM/999)
MAV : 5 mg/m³ (DFG,1999)
Valeur limite : 1 mg/m³ (EU)
Valeur IDLM : 100 mg/m³
Protection respiratoire : porter un masque à poussière ou un masque à gaz avec cartouche (aussi lors du remplissage du pulvérisateur) cartouche P2
Protection des yeux : lors d'une pulvérisation à hauteur des yeux, porter une protection
Protection des mains : des gants sont requis
Protection du corps : vêtements de travail

9.CARACTERISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat à 20 °C et 1030 KPA : solide
Couleur : brun clair
Odeur : caramel
Solubilité dans l'eau : dispersive
Densité : ± 0,6 kg/L

10. STABILITE ET REACTIVITE

Substances à éviter : se décompose en présence d'acides
Produits de décomposition dangereux : inflammable
La combustion conduit à la production de fumées toxiques et irritantes

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

- DL50 orale rat : 2695 mg/kg
- DL50 cutanée rat : > 2000 mg/kg
- Cobaye : agent sensibilisant
- Les granules ne peuvent être inhalées. C'est pourquoi il n'y a qu'un faible risque d'inhalation.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité aiguë pour le poisson : LC 50 (96H) : 0,16 mg/L
Toxicité aiguë pour la puce d'eau : LC 50 (48H) : 0,21 mg/L
Autres données : très toxique pour les organismes aquatiques

13. CONSIDERATIONS POUR LA DESTRUCTION

Destruction du produit : Amener au point de collecte ou détruire dans un four à température contrôlé

Destruction de l'emballage : détruire l'emballage comme déchet toxique

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN : 3077

Transport routier –ADR/RID
Classe : 9
Enumération : 12°C
Etiquette de danger : 9

Transport aérien -IATA
Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 9

Transport maritime - IMDG
Classe : 9
Page du code IMDG : 9029
Groupe d'emballage : III
Etiquette de danger : 9

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette préparation est étiquetée en accord avec CEE-directive 78 / 631 / CEE.

Classification CEE: 67/548/CEE-88/379/CEE

Symbole de danger : Xi

Phrases de risques :

R36/37 :Irritant pour les yeux et pour le système inhalateur
R43 : peut causer de la sensibilisation de la peau
R51 : toxique pour la faune aquatique

Phrases de sécurité :

S2 : conserver hors de la portée des enfants
S13 : conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux
S20/21 : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S36/37 : porter des vêtements protecteurs et des gants

Autres :

C1
C26
C37
C56
C64

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de sécurité a certifiée conformément à la directive 91 / 155 / CEE (JOCE n° L 76 du 22. 3. 1991), modifiée par la directive 93 / 112 / CEE (JOCE n° L 314 du 16. 12. 1993).

Agréation par le Ministère de l'Agriculture Belge n° 9116/B

Centre Antipoison (Bruxelles) : 070/245.245

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation et l'étiquette mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date du 22.07.1996
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.



.